



AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement "Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

LOT n°
5

Superficie totale : 887 m² env.

Cadastre : A n°1014

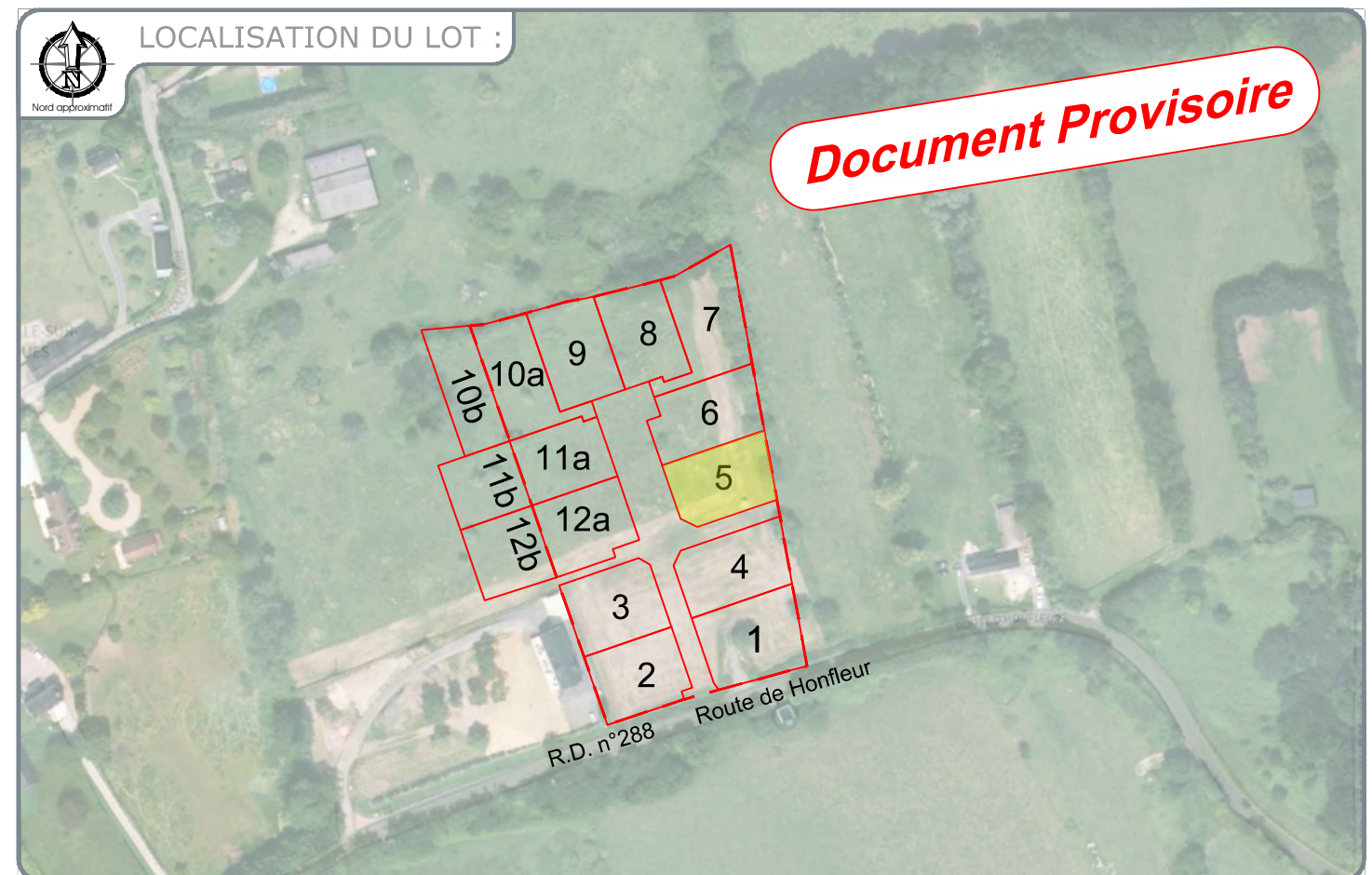
Surface de plancher : 500 m²

PLAN DE VENTE



LOCALISATION DU LOT :

Document Provisoire



A.1014 : 8a 87ca



02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 2985-22



PONT-L'ÉVÊQUE • Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Évêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Dollé

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Rénier

ARGENTAN • Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Rénier
Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successeurs de Gérard DOUÏZET - Gustave LUBAC - Maurice RIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLÉMENTEAU
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF 7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création PV provisoire	10/01/24	JG
B	Mise à jour	31/10/2025	AD
C	Mise à jour après modification PA	04/12/2025	AD

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

☒ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 887 m²

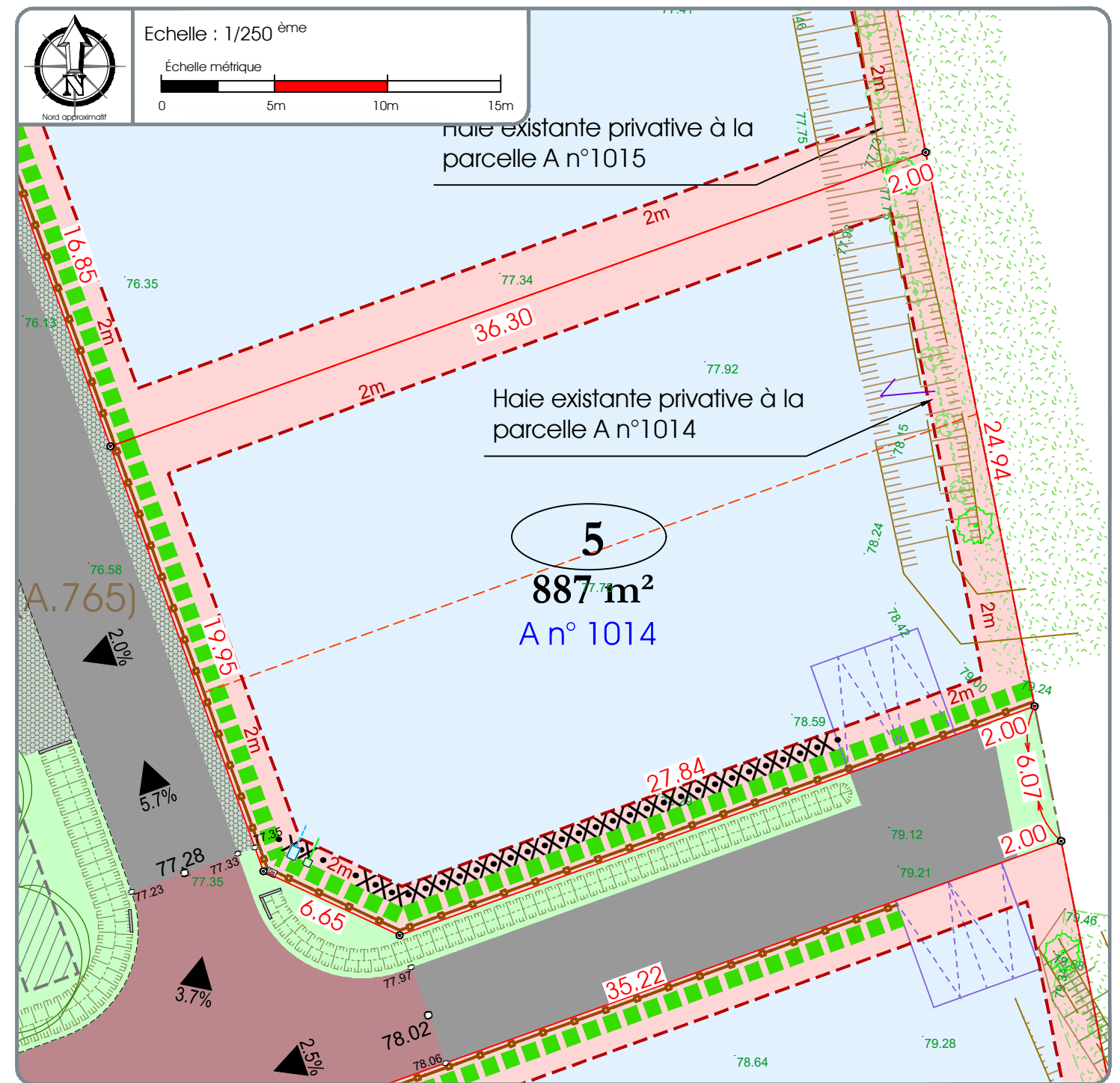
NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à
Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul (en mètre)
- Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLU et du PA10
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- Emplacement indicatif de l'accès et des places de stationnement non closes
- Emplacement obligatoire de l'accès et des places de stationnement non closes
- Obligation de plantation de haies (A charge lotisseur)
- Accès véhicule interdit
- Clôture obligatoire - double lisse bois (A charge lotisseur)
- Cote parcellaire
- Repère parcellaire (borne, piquet, spit, marque peinture)

Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

- Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- Voirie de desserte en enrobé
- Carrefour en enrobé rouge
- Béton désactivé
- Stationnement et accotement circulaire (revêtement drainant)
- Espaces verts engazonnés et/ou plantés
- Noue paysagère de circulation des eaux pluviales
- Mur de soutènement en bois
- Arbre à planter

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

LEGENDE BRANCHEMENTS

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique,
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition,
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement,
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69,
- Levé topographique réalisé en Juin 2022